

Katamaran® 3D

Herbicide colza

Composition : ...200 g/l de métazachlore + 200 g/l de DMTA-P + 100 g/l de quinmérac

Formulation :suspo-émulsion (SE)

AMM N° : 2120075

BASF préconise l'utilisation de Katamaran 3D uniquement sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés :

Cultures	Dose	Stade d'applications	Nombre d'application	ZNT aquatique
Colza	2,5 l/ha	Au plus tard au stade BBCH 18 (8 feuilles des colzas)	1 tous les 3 ans	20 m

Conditions d'emploi :

- ♦ Ne pas dépasser la dose de 1 000 g/ha de métazachlore sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications.
- ♦ Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer **Katamaran 3D** ou toute autre préparation contenant du diméthénamide-P, du quinmérac, du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans, sauf recommandation spécifique pour toutes autres spécialités contenant du diméthénamide-P, du quinmérac ou du métazachlore.
- ♦ Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.
- ♦ En cas d'interruption prématurée de la culture de colza traitée, ne pas implanter moins de 120 jours après l'application de culture de céréales à paille ou de graminées fourragères.

Colza d'hiver :

- ♦ Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée (ZNT) en bordure des points d'eau de 20 mètres.

Colza de printemps :

- ♦ Pour protéger les organismes aquatiques des risques liés au ruissellement, ne pas appliquer sur des parcelles situées au voisinage des points d'eau sur colza de printemps pour une application en

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry

Herbicide

pré-levée.

- ♦ Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée (ZNT) en bordure des points d'eau de 5 mètres pour une application en post-levée.

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Attention**

- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Délai de rentrée : 48 heures après le traitement

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : bidon de 10 l (groupage par 2)

Les matières actives

Le **métazachlore** est une matière active découverte dans les laboratoires du Centre Agronomique de BASF Limburgerhof

Le **métazachlore** appartient au groupe chimique des acétamides

Non chimique : 2 - chloro - N - (pyrazol -1-yméthyl) acet-2',6'-xylidide

Formule brute : $C_{14}H_{16}ClN_3O$

Masse molaire : 277,8

Le **dmta-p** appartient au groupe chimique des chloroacétamides (chloroacétanilides).

Nom chimique : S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-acétamide

Formule brute : $C_{12}H_{18}ClNO_2S$

Masse molaire : 275,8

Le **quinmérac** est une matière active découverte par le Centre Agronomique de BASF Limburgerhof

Le **quinmérac** appartient à la famille des acides quinoléine carboxyliques

Nom chimique : acide-7-chloro-3-méthylquinolinone-8-carboxilique

Formule brute : $C_{11}H_8ClNO_2$

Masse molaire : 221,6

Le produit formulé : Katamaran 3D

Propriétés physiques et chimiques

Densité : environ 1,14

Inflammabilité : non déterminée

Temp. limite de stockage : 0 ° - + 40 °C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : > 2 000 mg/kg

LMR européenne, consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eupesticides-database>

Protection de l'utilisateur:

BASF recommande :

- Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur :

Pour se protéger l'opérateur doit porter,

- ⇒ des gants en nitrile certifiés EN 374-3
- ⇒ une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant,
- ⇒ des bottes,
- ⇒ un équipement de protection individuel partiel manches longues (blouse) de

catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée. ⇒ Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial. • Pendant l'application (avec cabine) porter : ⇒ une combinaison de travail (voir ci-dessus). ⇒ des gants en nitrile (EN 374-3) si intervention à l'extérieur de la cabine.	GESTION RESPONSABLE Recommandations BASF sur colza d'hiver afin de protéger les ressources en eau : • Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par les Comités de pilotage des aires d'alimentation de captage.
---	---

Katamaran 3D est un herbicide de post-semis pré-levée et de post-levée précoce des cultures de colza.

L'association des trois substances actives confère à Katamaran 3D un large champ d'activité qui englobe à la fois graminées et dicotylédones classiques du colza, ainsi que certaines adventices difficiles comme les géraniums.

Intérêt du produit

Une grande efficacité associée à un très large champ d'action

Katamaran 3D permet de détruire un large éventail d'adventices annuelles, aussi bien dicotylédones, en particulier les géraniums, que graminées. Il apporte une réponse nouvelle aux problèmes posés par le développement des géraniums dans certaines régions.

L'introduction dans la rotation de deux molécules du groupe HRAC K3, La prévention de l'apparition d'adventices résistantes aux herbicides est maintenant une des principales préoccupations.

Elle repose sur des principes simples à mettre en œuvre :

- Raisonner les rotations, soigner les travaux du sol pendant l'inter-culture, (labour, déchaumage, faux-semis etc..)
- Faire appel, dans le cadre de la rotation à des herbicides de mode d'action différents. Le métazachlore et le dmta-p appartiennent au groupe HRAC K3.

Facilité et souplesse d'emploi

Katamaran 3D est un herbicide sous forme de concentré émulsionnable EC.

Katamaran 3D ne doit pas être incorporé.

Katamaran 3D s'utilise juste après le semis pour profiter de l'humidité du sol.

Si l'application n'a pas pu être réalisée sitôt après le semis (mauvaises conditions météorologiques par exemple), il est possible d'appliquer le produit en post-levée précoce.

Durée d'action optimale

La concurrence des adventices doit être éliminée pour permettre une implantation de la culture dans les meilleures conditions possibles.

La persistance d'action de **Katamaran 3D** permet de contrôler les levées, jusqu'à la reprise de végétation en sortie d'hiver.

Mode d'action

Le **métazachlore** appartient à la famille chimique des chloroacétamides. Il perturbe la division cellulaire lors des premières phases de développement des plantules. Ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Il est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones. Il présente une sélectivité de position. Le métazachlore est classé dans le groupe HRAC K3.

Le **dmta-p** appartient à la famille chimique des chloroacétamides. Il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonnées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylé-

Katamaran 3D

donec. Le dmta-p est classé dans le groupe HRAC K3.

Diffusion du **dmta-p** : ses caractéristiques physico-chimiques lui permettent de diffuser dans la solution du sol et dans la phase gazeuse (pouvoir de diffusion latéral élevé) ce qui atténue l'effet négatif d'une période de sécheresse.

Le **quinmérac** est absorbé principalement par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. Il est classé dans le groupe O de la classification HRAC.

Katamaran 3D présente une sélectivité de position.

Champ d'activité (voir ci-dessous)

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Sur colza lorsqu'il est appliqué en pré-levée, **Katamaran 3D** limite les levées de folles avoines et les repousses de céréales (blés, orges, escourgeons).

Champ d'activité de Katamaran 3D à 2,5 L/ha en pré-levée :

Adventices très sensibles (95-100%)*	Adventices sensibles (85-94%)*	Adventices moyennement sensibles (70-84%)*
Alchémille des champs Ammi majus Capselle bourse-à-pasteur Euphorbe réveil matin Laiteron sp. Lamier sp. Matricaire sp. Morelle noire Myosotis des champs Pâturin annuel Renoncule des marais Rumes sp. Sabline à f. de serpolet Véronique sp.	Anthriscus commun Barbarée sp. Carotte sauvage Chrysanthème des moissons Coquelicot Fumeterre officinal Gaillet gratteron Géranium à t. grêles Géranium colombin Géranium mou Helminthie Lampsane commune Séneçon commun Stellaire intermédiaire Vulpie des champs	Chénopode sp. Géranium à f. rondes Géranium disséqué Passerage Ray-grass Sisymbre sp. Vulpin

Champ d'activité de Katamaran 3D en post-levée précoce :

Adventices très sensibles (95-100%)*	Adventices sensibles (85-94%)*	Adventices moyennement sensibles (70-84%)*
Alchémille des champs Laiteron sp. Lamier sp. Morelle noire Pâturin annuel Véronique sp.	Ammi majus Anthriscus commun Capselle bourse-à-Pasteur Coquelicot Euphorbe réveil matin Fumeterre officinal Gaillet gratteron Matricaire sp. Myosotis des champs	Carotte sauvage Géranium à f. rondes Géranium à t. grêles Géranium disséqué Passerage Ray-grass Séneçon commun Sisymbre Stellaire intermédiaire Vulpin

Conditions d'application

COLZA D'AUTOMNE

Dans le cadre d'une gestion durable des herbicides sélectifs disponibles pour l'ensemble des cultures de la rotation il est recommandé d'associer méthodes culturales et mise en œuvre des spécialités herbicides.

Les méthodes culturales (raisonnement de la rotation, travaux du sol : déchaumage, faux semis, préparation fine, terre rappuyée) en été avant l'implantation du colza contribuent efficacement à la réduction du stock semenciers d'adventices et facilitent le travail des herbicides.

Mise en œuvre de Katamaran 3D

CAS GENERAL : UTILISATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Dose : 2,5 L/ha en PS-PL

- ♦ Semis effectué à une date normale pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- ♦ Sol bien préparé, finement grumeleux, non motteux.
- ♦ Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, **Katamaran 3D** s'utilise en un seul passage, après le semis.

Utilisation en fractionné :

Dose : 1,5 L/ha en PS-PL puis 1 L/ha en post-levée précoce

Le fractionnement de l'application de **Katamaran 3D**

- ♦ Régularise l'efficacité du produit en conditions difficiles (temps sec et sol motteux).
- ♦ Renforce l'efficacité sur certaines adventices (ex : coquelicot).
- ♦ Renforce la sélectivité en conditions difficiles (sols motteux ou filtrants)

En post-levée précoce, **Katamaran 3D** s'applique le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade «colza rayonnant», soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, **Katamaran 3D** étant efficace

avant leurs levées ou lorsqu'elles sont les plus jeunes possible. Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES : APPLICATION EN POST-LEVEE PRECOCE

Dose : 2,5 L/ha

- ♦ Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- ♦ Sol très battant ou très filtrant.
- ♦ Sol trop sec rendant la levée aléatoire.
- ♦ Fortes précipitations à craindre dans les 2-3 jours qui suivent le semis.
- ♦ Semis tardif.

En post-levée précoce, **Katamaran 3D** s'applique le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade «colza rayonnant», soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, **Katamaran 3D** étant efficace avant leurs levées ou lorsqu'elles sont les plus jeunes possible. Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

Remarques générales

- Appliquer **Katamaran 3D** sur un sol soigneusement préparé et non motteux, sur un semis effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- Ne pas rouler la culture après traitement.
- Ne pas irriguer dans les trois semaines qui suivent le traitement.
- Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours qui suivent le semis, appliquer **Katamaran 3D** après la pluie.
- Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables : vent, pluie, forte chaleur supérieure à 25°C.
- Traiter par temps calme afin de protéger les cultures voisines.

Cultures de remplacement - Cultures suivantes

Katamaran 3D

Retournement

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (gel, limaces...), les cultures de remplacement suivantes peuvent être semées :

- ♦ A condition de faire un labour préalable et de semer plus dense : céréales de printemps (blé, orge, avoine tout en respectant un délai de 120 jours entre l'application de **Katamaran 3D** et le semis de la céréale), chanvre, luzerne, trèfle violet, vesce.
- ♦ Sans restriction (quel que soit le travail du sol) : betterave sucrière, maïs, sorgho, millet, moha, pois protéagineux de printemps, féverole de printemps, colza de printemps, tournesol, soja, lin, pomme de terre.
- ♦ La mise en place d'une culture de ray-grass est déconseillée quel que soit le travail du sol.

Rotation

Dans le cadre de la rotation, toutes les cultures sont possibles après une application de **Katamaran 3D**

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon de **Katamaran 3D** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Il faut éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, si la température est <25°C. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France SAS - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avvertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ♦ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire.
- ♦ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ♦ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ♦ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ♦ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ♦ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ♦ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ♦ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ♦ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ♦ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION



1 ▶

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 ▶

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3 ▶

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 ▶

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 ▶

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 ▶

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION



7 ▶

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8 ▶

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 ▶

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10 ▶

Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.